L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 23 FEVRIER 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confort et cuisine peurtes de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA BOURGOGNE Frangeul, samedi, 25 février.
LA CHAMPAGNE, Trauib, samedi 3 mars.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 10 mars

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième cabine.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec nourriture supérieur comprenant vin, liqueur et nécessaires.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
81 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 29 février, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS
Le steamer
NEW ORLEANS, Capt. Halsey.
sera mis en quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage — Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
6mai—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia,

A partir du 15 février 1887, quittera Milneburg à l'arrivée du dernier train du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les coucher et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix.....$1 00
Excursion.....
Pour repas tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle-Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

	No 2. Limited.	No 6. fast line.
Dép. Nlle Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis		7:20 a. m.
Arr. Birmingham	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Atlanta	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr. Chattanooga	8:30 a. m.	5:40 p. m.
Arr. Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati	6.40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

	No 1. Limited.	No 5. fast line.
Dép. Cincinnati	7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dép. Lexington	11:05 a. m.	11:35 p. m.
Dép. Junction City	11:25 a. m.	12:30 a. m.
Dép. Chattanooga	6:00 p. m.	8:20 a. m.
Dép. Atlanta	7:00 p. m.	12:00 p. m.
Dép. Birmingham	11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dép. Birmingham	12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dép. St. Louis		9:00 p. m.
Dép. Meridian	4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr. Nlle Orléans	9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
1er janv. 4 mois. 34 rue St Charles.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1.....	9:00 A. M.	No 2.....	5:00 P. M.
No 3.....	6:25 P. M.	No 4.....	9:00 A. M.
No 5.....	10:00 A. M.	No 6.....	3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.

Arrivée.....	8:40 P. M.	Départ.....	8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Meridian ; les Nos 3 et 4 font les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 5 et 6 font des chars Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Les correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C. ; à Vicksburg avec le Y. & M. V. ; à Delta avec le M. R. & O. ; à Meridian avec le Mobile & Ohio, Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOYT, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent-Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. S. Co.

Départ.	de la N Orléans	Arr.	de la N Orléans
Pacific Express. daily	7:15 am	Atlantic Express. daily	8:10 pm
San Antonio Ex. press, daily	7:20 pm	New Orleans Ex. press, daily	8:05 am

Chaque soir entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et places dans les chars réservées à retenir vous les trouverez à Nlle-Orléans, Algiers et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
JOS. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

L'annuaire de Soards. — Cet important ouvrage contenant toutes les informations qui ne peuvent desirer sur la Nouvelle Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de cette cité, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraine sa publication. C'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, et sous habitante sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnait son intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit n'est exposé à en être privé. Le livre se vend 8$. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

Bureau de la Compagnie d'Assurances

FACTORS & TRADERS,

No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la **Compagnie d'assurances German-American de New York**, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company of New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,400,000	Bons de chemins de fer	1,604,000
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres de la Compagnie	5,290 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47
	Primes non perçues par le bureau principal	81,409 74
	Intérêt accru	875 00
		$242,608 78
	Passif	$5,148,273 78
	Fonds capital	$1,000,000 00
	Réserve de réassurance	1,607,463 23
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23
	Commissions et autres obligations	20,352 43
		2,806,625 89
	Surplus net	$2,341,647 89
	Total	$5,148,273 78

La soussignée renonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.
ED. A. PALFREY,
15 au—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

	Primes reçues	$268,519 46	
	Sur risques de feu	5,999 19	
	Sur risques de rivières	6,910 08	$281,428 73
	Sur risques maritimes		66,610 70
	A ajouter : Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886.		
	Total des primes	$348,039 43	
	A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.	31,069 77	
	Total du revenu pendant l'année	$382,109 20	
	Déductions et dépenses :		
	Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887	$93,575 92	
	Primes remboursées et cancellations	58,465 53	
	Réassurances	15,053 25	
	Courtage et commissions	3,192 92	
	Payé aux pertes encourues en 1887	$128,074 23	
	Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
	Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
	Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
	Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
	Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 18	
	Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
	Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	4,974 32	
	Compte des salaires bureau local	10,500 00	
	Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
	Réserve pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
	Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
	Total des dépenses et déductions	$360,269 38	
	Balance nette	$ 1,839 82	
	Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
	Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
	Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
	Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
	Total sur les profits de 1887		45,917 05
	Excédent net sur les affaires de 1887		$17,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques		$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie		144,000 00
Bons de la Louisiane, 7 pour cent, $147,500 00		131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00		28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement		90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission		68,413 80
Billets à ordre pour primes, non dus		1,824 97
Dû par différentes compagnies, réassurances sur pertes payées		10,000 00
Dû sur jugement garantie par bon		32,728 97
Loyers échus pour collection		552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange		125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association		1,500 00
		$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,032 00
Surplus net	2,344 59
	$517,402 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. BANNA, JOHN T. GIBBONS, JOHN HENDERSON Jr.
GEO. McCLOSKEY, WM HART, AMEDEE COUTURIE.
RICHARD HERRICK, JOHN McGINTY, EDW. IRWIN.
THOS McDERMOTT, SAMUEL R. CAREY, EMILE GAUCHE.
THOS SMITH.

A une réunion du Bureau de Direction, tenu au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888 ont été élus à l'unanimité : M. THOMAS SMITH, président, M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits dans celui de la 4-27 commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON RUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov—1an

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 103 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne 16nov—

LEON QUEYROUZE,
"CROCKER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS.
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste,
40 rue Toulouse.
11nov

FOUILLES DE TERRE — EMPLATRES de MOUTARDE de FOUGERA, BROOKLYN — EMPLATRES de MOSTAZA de FOUGERA, BROOKLYN

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT au réglement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887 :

Primes d'incendie	$252,568 06	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	
		$100,582 20
Primes net ex acquises		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu		$212,093 28
Pertes maritimes		9,207 03
Pertes de rivières		6,045 85
Pertes payées		$228,246 13
Commissions		27,455 45
Taxes et licences d'Etat, et de ville		8,308 30
Donations charitables		848 85
Frais de Cour et honoraires d'avocat		970 28
Balcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		26,714 54
Profits et pertes		986 84
		$297,603 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payés en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887 :

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington		$211,716 15
Métairie Cemetary Association et Valleite Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00	
Argent dans les banques	26,300 96	
Billets de première hypothèque, prêts sur domaine, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66	
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	70,835 25	
Primes en voie de collection	41,539 98	
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82	
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05	
		$445,735 87
PASSIF.		
Créances divers et dividendes non payés	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé par devant moi, ce 10me jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête minutieuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER.
H. LAROUSSINI.
P. POUTZ.
J. T. DUGAZON.
DIRECTEURS.
THEO BRIERE.
EDW. J. ROBERT.
C. T. DUGAZON.
D. FATIO
H. GALLY.
J. W. HINCKS
18 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé sommaire du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 132 de la Session générale de l'Etat, adoptée le 30 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arnold, Secrétaire d'Etat, avons examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la bonne exécution des dispositions de l'Acte précédemment cité, émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui seront actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante huit mille six cent quatre vingt douze dollars 75 cts. 468,692 75

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat durant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt douze mille six cent quatre-vingt douze dollars 75 cts. 192,692 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent soixante-dix mille dollars..... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents..... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents..... 209,236 62

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt six cent soixante-neuf dollars..... 86,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt huit mille cinq cent soixante-onze dollars et 62 cents..... 122,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir :

Pour fournitures de bureaux distribues aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, et ainsi qu'il est spécifié au détail..... 19,193 09

Pour salaires des commissaires des aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, et ainsi qu'il est spécifié au détail..... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars et 77 cents..... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARNOLD,
Secrétaire d'Etat.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
J. H. OGLESBY.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Bentell, J. H. Oglesby,
U. Marionni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Conlon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10mai 87—1an

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à ressort en ferfondu d'une seule pièce, système perfectionné mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont vétablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars.

PROMULGATION

—DE—
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise au électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de l'Etat, à la session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes No 224, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquelles sont ci-après publiées officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet des électeurs, à la prochaine élection générale qui aura lieu mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement de dit amendement ou les dits amendements proposés qui lui ou quelques uns d'iceux aura approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No 43 de la Session régulière de 1884 adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés et les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en empêchent l'adoption sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination et à la révocation de commissaires de levées, lesquels, conformément à manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de la construction, de la réparation et du contrôle des levées dans les dits districts. Ces commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans le district de levées de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que dans le cas où seraient élevés au profit de plusieurs districts de levées pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limité par la présente loi pourra être augmenté ainsi qu'il sera proposé à l'augmentation et tout pour lequel la dite proposition aura été soumise à un vote de chaque district, sera considéré comme étant constitutionnelle soit qu'il ait été voté par chaque paroisse ou par chaque district.

"Dans les districts composés d'une paroisse et de quatre termes au moins de la cour de district, chaque paroisse sera considérée comme un district, et il y aura dans chaque paroisse de quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Franklin et de Vernon, où il n'y aura qu'un terme de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi ait pourvu, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un réglement de la dite cour et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins chaque année, avec un grand jury et deux jurés spéciaux de chaque ward de Franklin et Vernon où il y aura qu'un terme de jury chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourra, si elle juge à propos, ordonner que les jurys spéciaux quand ils seront requis, s'en rapportera pour le jugement des affaires criminelles.

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180 — Le Canal du Nouveau Basin et le chemin en dépendant, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place devendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat en remplira les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur.

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : "Toutes les propriétés publiques tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité tous les bâtiments et tout le terrain à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens fonds et les biens meubles des bibliothèques publiques, les bien-fonds et les biens meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exempts de l'impôt ne seront pas employés et loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou perdront ainsi exemptes de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exempts de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les appareils, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuire, chaussures, harnais, selleries, chapeaux, farine, machines, instruments d'horlogerie, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, matrices (construction et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.
OSCAR ARNOLD,
Secrétaire d'Etat.
19jan—3m

INJECTION AU MATICO DE GRENAULT & Cie

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne.

Quinine de Pelletier
ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 22 février 1888.

AVIS.

Les Banques et les Bourses étant fermées mercredi à cause de l'anniversaire de la naissance de Washington, nous répétons les cotes de mardi pour référence

COMPTOIR D'ESCHANGES (CLEARING HOUSE)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'à cette semaine	$5,160,725 00	$572,496 00
Même temps la semaine dernière	3,559,846 00	346,283 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75	
Pièces de 5 francs	80@	90
Pièces de 20 francs	$3.80@	3.90
Sovereigns	4.80@	4.90
Pièces de 10 francs	7.50@	—
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicains	@ 19.40	
Or de l'Amérique du Sud	13@	30 par jour
80 marks prussiennes	4.60@	4.75
Or de la Californie	7@8 0/0	cec
Or américain, poids légal	95@	97
Or américain, mutilé	5 0/0 d'escompte	

MAIN-D'ŒUVRE ET MONNAIE BANCAIRE.

Nouvelle-Orléans.—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Prêts sur demande : aux banques 4 à 5 pour cent ; en dehors des banques, 4 à 5 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit :

Papier de commerce exceptionnel	7 pour cent
AL	8
Prêts sur garanties collatérales	6@8
Hypothèque A	7@8

New York.—Taux de l'argent, 2½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque 4 Angleterre, 2½ consols 102 3/16 à 102¼ ; argent en lingots 41/4. U. S. 4 129.

Paris—Rentes, 81.95.

CHANGE.

SEISCHMAN—Commerce	84@	85
Le STERLING est toujours		
Demandé—Lettres de banque A1 clear	483½@484½	
Traites de banques	486½	
Traites de banques		
Les FRANCS sont fermes.		
Francs de commerce	5.23½	
Traites de banques	5.18¾	
Francs de banques		
La CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.		
Traites de commerce	50 à 75c. de prime.